



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 21 septembre 2018 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5  
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2018
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel
  - 6.2 Règlement numéro 2018-666 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
  - 6.3 Règlement numéro 2018-667 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
  - 6.4 Avis de motion – Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel
  - 6.5 Adoption – Projet de règlement numéro 2018-671 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel
  - 6.6 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
  - 6.7 Adoption – Règlement numéro 2018-668 établissant les modalités de publication des avis publics
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Avis de motion – Règlement amendant le règlement sur l'émission de permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de modifier certains éléments de l'article 7 (Tarification)



No de résolution  
ou annotation

7.2 Adoption – Projet de règlement numéro 2018-670 amendant le règlement sur l'émission de permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de modifier certains éléments de l'article 7 (Tarification)

8 Travaux publics

8.1 Aucun

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2018-09-126

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-127

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2018**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2018 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-128

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 21 septembre 2018 au montant de 347 106.35 \$ dont :

- 289 505.79 \$ sont des comptes payés;
- 57 600.56 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2018-09-129

6.1 **ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Louis B. Lépine, propriétaire de l'immeuble sis au 20, avenue d'Anjou, en la Ville d'Estérel, offre à la Ville d'Estérel d'effectuer l'achat et la plantation d'arbres en bordure de l'avenue d'Anjou, soit sur le lot 5 509 096, en bordure du lot 5 508 296 et ce, à ses frais, le tout constituant un don;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'Estérel d'accepter un tel don;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Lafèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ACCEPTE** le don proposé par Monsieur Louis B. Lépine en ne concédant aucun avantage monétaire ou autre en faveur du donneur en échange de son don;

**EXIGE** que Monsieur Louis B. Lépine exonère la Ville, par écrit, de toute responsabilité civile, pénale ou autre qui pourraient découler de l'exécution des travaux d'aménagement d'arbres;

**EXIGE** que Monsieur Louis B. Lépine prenne fait et cause pour la Ville dans le cadre de tout recours entrepris contre la Ville et assume à ses frais l'indemnisation de la Ville advenant qu'un jugement soit rendu contre elle suite à la réalisation des travaux reliés à ce don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-666 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE**



No de résolution  
ou annotation

### **D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2018-666 visant à décréter l'achat et l'installation d'une pompe et des équipements de télémétrie pour la station de pompage d'eaux usées, un emprunt de 25 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2018-666 est de 202; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2018-666 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### 6.3 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-667 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2018-667 visant à décréter l'achat et l'installation d'une pompe pour la station de surpression, un emprunt de 14 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2018-667 est de 203; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2018-667 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

### 6.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel.

2018-09-130

### 6.5 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-671 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi 155 prévoit que les municipalités ajoutent certaines règles « d'après-mandat » au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil préfère adopter un nouveau code d'éthique plutôt que d'y ajouter un amendement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné séance tenante;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que le code d'éthique précédemment en vigueur est abrogé et remplacé par les présentes et que l'objectif de la modification est d'ajouter des règles d'«après-mandat» pour certains employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le Projet de règlement numéro 2018-671 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-131

6.6 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Mesdames Nancy Lachaine, Chantal Lizé et Karolann Lamothe ainsi que Messieurs Ralph Guerrier, Alexander Van Dam et Mathieu Quevillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiétement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

**AUTORISE** les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

**ABROGE** toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-132

6.7 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-668 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**





No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que la publication d'un avis public donné pour des fins municipales se fait par affichage au bureau de la municipalité et par insertion dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'article 345.1 permet à une municipalité de déterminer par règlement les modalités de publication de ses avis publics;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 17 août 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement numéro 2018-668 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 17 août et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dyzak, durant la même séance;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le Règlement numéro 2018-668 établissant les modalités de publication des avis publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ARTICLE 7 (TARIFICATION)**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement sur l'émission de permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de modifier certains éléments de l'article 7 (Tarification).

2018-09-133

7.2 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-670 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ARTICLE 7 (TARIFICATION)**

**CONSIDÉRANT** que le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire modifier ce règlement afin de modifier le chapitre sur la tarification des permis et certificats en retirant le montant demandé pour un permis de démolition pour plutôt faire référence au règlement concernant la démolition et de remplacer



No de résolution  
ou annotation

l'installation d'un abri à bateau par l'installation d'un élévateur à bateau;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

**CONSIDÉRANT** que le présent projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le Projet de règlement numéro 2018-670 amendant le règlement sur l'émission de permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de modifier certains éléments de l'article 7 (Tarification).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**


12. **AUTRES SUJETS**


13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 54, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

  
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

  
Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*

2018-09-134



No de résolution  
ou annotation





**Liste des comptes payés  
Au 19 octobre 2018**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
9377-5880 Québec Inc.	28-09-2018	9326	25 000.00 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'Eau Inc.	28-09-2018	9329	1 590.97 \$
Centre de Peinture Coupal	28-09-2018	9330	162.27 \$
Réjean Charron	28-09-2018	9331	295.00 \$
Club Optimiste du Lac Masson	28-09-2018	9332	200.00 \$
H2Lab Inc.	28-09-2018	9333	29.49 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Adèle	28-09-2018	9334	500.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	28-09-2018	9335	601.33 \$
Municipalité Avocats	28-09-2018	9336	1 121.01 \$
Option Sécuré	28-09-2018	9337	131.07 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	28-09-2018	9338	6 187.30 \$
Petite Caisse	28-09-2018	9339	675.35 \$
Subaru Rive-Nord	28-09-2018	9340	195.95 \$
Techsport Inc.	28-09-2018	9341	1 920.09 \$
Service de café Van Houtte Inc.	28-09-2018	9342	157.71 \$
Turner Ian, Rocha Maria Adelina	28-09-2018	9343	25 000.00 \$
Réjean Charron	28-09-2018	9344	135.00 \$
Chez Bernard	28-09-2018	9345	732.97 \$
Coop - Café O'Marguerites	28-09-2018	9346	325.96 \$
Gestion Bernard Imbert	28-09-2018	9347	172.29 \$
Dicom Express	28-09-2018	9348	33.77 \$
Distribution EauxMax Enr.	28-09-2018	9349	222.00 \$
Anna Dupuis Zuckerman	28-09-2018	9350	139.16 \$
Eugène Francoeur	28-09-2018	9351	1 121.00 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	28-09-2018	9352	1 724.63 \$
Groupe de Sécurité GARDA SENC	28-09-2018	9353	7 472.87 \$
Juteau Ruel Inc.	28-09-2018	9354	190.21 \$
Lbel Inc.	28-09-2018	9355	778.57 \$
MRC des Pays-d'en-Haur	28-09-2018	9356	2 711.48 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	28-09-2018	9357	510.50 \$
Subaru Rive-Nord	28-09-2018	9358	473.91 \$
Service de café Van Houtte Inc.	28-09-2018	9359	224.60 \$
Voizrd, Voizard, S.E.N.C.R.L.	28-09-2018	9360	1 692.40 \$
Xerox Canada Ltée	28-09-2018	9361	816.01 \$
Annick Messier	28-09-2018	9362	775.00 \$
Bell Canada	30-09-2018	Internet	5.99 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-08-2018	Internet	1 503.44 \$
Le Service de la perception retraite Québec	30-09-2018	Internet	1 503.44 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-08-2018	Internet	2 425.12 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-09-2018	Internet	2 335.60 \$
Hydro-Québec	30-09-2018	Internet	21.08 \$
Hydro-Québec	30-09-2018	Internet	71.11 \$
Hydro-Québec	30-09-2018	Internet	485.04 \$
MasterCard Banque Nationale	31-08-2018	Internet	1 040.86 \$
Bell Mobilité	30-09-2018	Internet	455.12 \$
MasterCard Banque Nationale	30-09-2018	Internet	229.56 \$
Revenu Québec	31-08-2018	Internet	261.56 \$
Revenu Québec	30-09-2018	Internet	261.56 \$
Revenu Canada	31-08-2018	Internet	2 455.77 \$
Revenu Canada	30-09-2018	Internet	3 875.23 \$
Revenu Canada	31-08-2018	Internet	1 889.88 \$
Revenu Canada	30-09-2018	Internet	4 066.31 \$
Revenu Québec	31-08-2018	Internet	15 900.26 \$
Revenu Québec	30-09-2018	Internet	14 243.44 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-08-2018	Internet	440.56 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-09-2018	Internet	414.72 \$
Bell Canada	30-09-2018	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	30-09-2018	Internet	603.41 \$
Hydro-Québec	30-09-2018	Internet	2 527.71 \$
<b>Total payé</b>			<b>141 536.78 \$</b>

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer  
Au 19 octobre 2018**



<b>Nom du Fournisseur</b>	<b>Date du chèque</b>	<b>Numéro</b>	<b>Montant</b>
9377-5880 Québec Inc.	19-10-2018	9363	206.81 \$
Boutin André, Bellehumeur Michel	19-10-2018	9364	206.81 \$
Turner Ian, Rocha Maria Adelina	19-10-2018	9365	206.81 \$
BMR Eugène Monette Inc.	19-10-2018	9367	1 093.90 \$
CRE Laurentides	19-10-2018	9368	103.48 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	19-10-2018	9369	873.58 \$
Fournitures de bureau Denis	19-10-2018	9370	262.97 \$
Gingras et Fils Resorts Inc.	19-10-2018	9371	1 826.67 \$
Jardin Tom Pousse	19-10-2018	9372	90.56 \$
Journal Accès	19-10-2018	9373	356.42 \$
Les Entreprises N. Théoret Inc.	19-10-2018	9374	1 494.68 \$
Location St-Jérôme en Fête	19-10-2018	9375	66.35 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	19-10-2018	9376	645.41 \$
Sani-Dépôt	19-10-2018	9377	119.40 \$
Subaru Rive-Nord	19-10-2018	9378	3 364.87 \$
Traction Ste-Agathe	19-10-2018	9379	784.76 \$
Ventes Ford Élités (1978) Inc.	19-10-2018	9380	3 815.56 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	19-10-2018	9381	2 624.15 \$
<b>Total à payer</b>			<b>18 143.19 \$</b>

Nadine Bonneau, trésorière